

Le ministère des femmes  
(leur charge de service) n'est pas in-  
dépendant des considérations d'ordre  
théorique q nous venons de faire.

En effet, les charismes permanents  
aussi bien que les situations existen-  
tielles que ~~les uns et les autres~~  
aboutissent et rayonnent dans  
des missions particulières qui sont  
le substratum ou la réalité  
humaine de ce qu'on pourra  
appeler, plus juridiquement, les  
différents ministères.

La "res" propre à la femme  
dans le Mystère du Salut et, à  
un autre niveau, son caractère  
de "sacramentum" (pour employer  
une analogie qui me semble

Fundação Cuidar o Futuro



fort heureuse) — (12 - ) cont 2  
(41, - )  
les lignes qui nous guident dans  
la découverte ou la précision de  
son ministère.

Ce ministère va se diversifier  
par rapport aux deux ordres de  
réalités où se meut la vie hu-  
maine — l'Eglise et le monde  
(ou l'histoire). En effet, le Plan  
du salut par lequel tout sera  
réuni et réconcilié dans l'unité  
finale avec le Christ glorieux, s'ac-  
complit dans ce "entre-deux"  
qui est ~~en même temps~~ <sup>simultanément</sup> le  
de l'Eglise et du monde.

C'est de façon directe que  
l'Eglise coopère à l'avènement  
du Royaume. Comme l'a remar-  
qué le Cardinal Montini dans un



discours au III Congrès Mondial de 3  
l'Apostolat des laïcs, l'Eglise n'a  
d'autre but que de se gérer à soi-  
-même dans les œuvres de la foi et  
de la charité.

Il en est autrement du monde  
qui a, en son sein, une ambiva-  
lence foncière et qui est traversé,  
en toutes directions, par le péché.  
Sa coopération au Royaume ne  
va pas de soi mais devra être  
traversée par la réalité rédemp-  
trice de la Croix. Le monde donne  
au Royaume sa matière et deve-  
loppe, en son dynamisme in-  
terne, les efforts vers l'intégrité  
et l'unité dont l'avènement défi-  
nitif du Royaume sera la consom-  
mation. (49-141)



Pourrions-nous voir un 4  
"ministère" propre de la femme  
s'exerçant à l'intérieur de ces  
deux domaines?



Pour ce qui concerne le monde,  
je viens de dire très rapidement  
ce en quoi le monde s'oriente  
vers le Royaume. Y aurait-il  
lieu de trouver là-dedans quel-  
que chose de spécifique à la  
femme? Nous voici sur un  
terrain où nous devrions faire  
appel à la psychologie, à la  
sociologie, surtout. Les recherches  
ici sont à peine ébauchées,  
mais elles n'en sont pas moins  
tentantes. Dans la réalité "profane"  
elle-même, comment s'exerce

l'activité de la femme dans 5  
la pleine conscience et le plein  
épanouissement de son être propre?  
Il y aurait de quoi réfléchir  
depuis les grandes femmes de l'his-  
toire jusqu'aux Valentinus de  
~~notre temps!~~ l'espace!



Mais ce terrain étant extrême-  
ment vaste nous allons plutôt  
nous orienter vers le ministère  
de la femme dans l'Eglise.

Il me semble important  
de faire deux observations générales  
l'une est le caractère imprécis  
et même décevant que ça nous  
présente une étude du ministère  
de la femme. Il ne faut pas  
s'en étonner — des éléments  
d'ordre historique et sociologique

ayant la force de situations de 6  
fait ont éparpillé ce ministère et  
empêché de voir se dresser avec  
netteté une intégration conciliante  
de ce ministère à l'être même de  
l'Église. L'être de la femme n'était  
pas assez connu (était plutôt  
méconnu!); des éléments boulever-  
sants, entièrement nouveaux,  
sont entrés dans son histoire et  
ont affecté profondément sa posi-  
tion; nous sommes encore loin,  
en ce stade de notre civilisation,  
de pouvoir voir clairement les  
aspects qui relèvent de la contri-  
bution propre de la femme.  
Notre siècle est, à ce point de  
vue, extrêmement riche, mais  
les éléments qu'il nous



ont loin d'être systématiquement rangés et ordonnés.



Je suis convaincue que le ministère de la femme dans l'Eglise pose une problématique aussi nuancée et complexe que celle de l'implantation de l'Eglise dans les différentes cultures et civilisations ou celle de la rencontre de l'Eglise avec le monde de la science et de la technique.

Nous avons ~~les~~ trois domaines ou ~~lignes~~ d'orientation qui ne vont pas sans poser des questions de base à l'Eglise — ~~est~~ <sup>est</sup> à ces questions que l'on songe quand on dit que l'Eglise, dans son effort

de rénovation mis à jour par 8  
le Concile, ne peut pas se définir  
"in abstracto", dans sa nature in-  
time, mais doit se définir aussi  
dans une référence aux hommes  
et au monde.

Récemment le P. Congar (50-3)  
signalait que dans cette "transition  
d'une Eglise en soi à une Eglise pour  
les hommes", il y a 3 points sur  
lesquels un effort doit être poursuivi.  
Parmi ces 3 points (chacun  
d'une immense signification et  
richesse) je retiens celui qui  
nous intéresse ici. Cet effort s'exercera  
"dans la présentation qu'on fait  
de l'Eglise, depuis les traités de théologie  
jusqu'à la catéchèse et la  
prédication, non comme un système



ou une structure juridique seule-9  
ment, mais comme faite d'hommes  
et englobant une anthropologie."  
Et le P. Congar d'ajouter que "l'on  
est encore loin de voir vraiment  
l'Eglise comme Peuple de Dieu  
consistant en ceux qui se conver-  
tissent à l'Evangile: elle apparaît  
encore trop comme consistant  
dans la hiérarchie, les sacrements  
et les institutions, alors que ce sont  
là seulement des services d'une  
conversion à l'Evangile  
vivants et actifs".

Quando on lit ces écrits  
dans la perspective de la refl-  
xion <sup>catolique</sup> contemporaine sur l'Eglise  
(51), (52), (53) (pour ne citer que  
quelques-unes de ces œuvres)



on comprend ce qui y est 10  
inclus : une vision eschatologique  
de l'histoire, une intégration du  
mouvement du monde au dy-  
namisme de croissance interne  
de l'Eglise, une appréhension de  
l'homme aussi dans sa tempo-  
ralité, une intelligence plus  
crue (et donc, plus riche, plus  
libérée) de l'Évangile et de ses  
valeurs, une revalorisation de  
la vie par rapport à la struc-  
ture, une compréhension glo-  
sale des choses dépassant  
un rationalisme étroit et à  
portée juridique, un replace-  
ment <sup>d'ensemble</sup> du Christianisme  
dans la sphère du mystère

Fundação Cuidado Futuro



divin à l'œuvre dans le temps. 11

Cette tournure de pensée (axée et nourrie, d'ailleurs, par de multiples expressions de vie à toutes les latitudes) est encore "un effort à poursuivre." Elle est loin d'avoir imprimé à tous les aspects de la vie de l'Eglise le changement nécessaire. Ceci est particulièrement vrai de notre thème. Tandis qu'il y a des travaux nombreux soit sur la rencontre de l'Évangile avec des cultures complètement étrangères aux catégories <sup>mentales</sup> par lesquelles le Christianisme s'est exprimé dans le monde occidental, soit



la problématique de la 12  
civilisation technique, il n'en  
est pas de même que la femme  
dans l'Eglise. ‡

Il me semble que le bref  
annoncé du P. Congar fournit  
à une éventuelle recherche  
des repères solides : d'un  
côté, <sup>la vision de</sup> l'Eglise comme Peuple  
de Dieu, où l'aspect insti-  
tutionnel revient à son rang  
de "serVICES d'une conversion  
à l'Evangile d'hommes  
vivants et actifs"; de l'autre  
côté, une vision de l'Eglise  
englobant une anthropologie  
c.à.d., une connaissance  
de l'être humain dans la



réalité de son être tempo-<sup>13</sup>  
rel, dans ces "formes d'être,  
de paraître et d'exister", indi-  
viduellement et collective-  
ment.



Ce que nous avons dit dans  
notre première partie se justi-  
fie maintenant : une antro-  
pologie de l'être humain est  
une anthropologie de l'homme  
et une anthropologie de la  
femme. d'Eglise "faite d'hom-  
mes" est une Eglise faite  
d'hommes et de femmes.

Je crois, en plus, que j'inter-  
prète adéquattement la pensée  
du P. Congar en soulignant  
que ce besoin d'une anthropolo-

que ne se justifie pas par 14  
un raisonnement, disons, d'ordre  
apologétique, mais, au contraire,  
est repuis par l'être même de  
l'Eglise. ~~C'est-à-d.~~ La question  
n'est pas de faire une anthro-  
pologie pour que l'Eglise s'in-  
téresse aux hommes mais  
de voir ~~une~~ l'Eglise englobant  
une anthropologie, e. a. d.,  
comment les hommes peuvent  
apporter dans l'Eglise toute la  
densité de leur être authenti-  
que et "faire l'Eglise" (dans  
la juste mesure où l'Eglise est  
faite par les hommes, évidem-  
ment).



Une Eglise faite ainsi d'hommes <sup>15</sup>  
réalité vivante, sera une Eglise  
où tout être humain sera à  
l'aise dans le plein épanouis-  
sement de sa vérité existentielle.  
En gloriant St. Paul nous dirions  
que c'est une Eglise où il n'y  
a plus ni blanc ni noir,  
ni paysan ni ouvrier, ni hom-  
me ni femme, non pas parce  
qu'ils auraient cessé d'être ce  
qu'ils sont mais parce que,  
au contraire, ils ont été "englo-  
bés" dans l'Eglise, ~~dans~~  
~~leur être~~ tels qu'ils sont et,  
~~ce qui~~ donc, dans l'égalité  
foncière de membres de  
l'Eglise.



Le ministère de la femme 16  
dans l'Eglise peut donc être en-  
visagé avec une ampleur et une  
sérénité qui sont très différents  
du climat de revendications ju-  
ridiques et de certaines affirma-  
tions selon lesquelles "la femme  
sera plutôt l'auxiliaire" ! (48-225)

(Ou bien l'homme et la femme  
sont tous les deux "auxiliaires"  
(mais de qui?) et nous arrivons  
à une Eglise de (meilleurs ou  
bien on ignore tout ce qu'une  
bonne anthropologie des sexes  
a mis en lumière.) La plû-  
part des oeuvres contemporai-  
nes, quoiqu'en donnant  
la femme une dignité



très poétique au plan des 17  
symboles et des chiffres, ris-  
quent de se figer dans une  
stricte conception juridique  
de l'Eglise ~~la~~ dès qu'ils s'agit  
de la réalité.



Dans une Eglise, comme  
Peuple de Dieu, le ministère  
de la femme est plutôt une  
<sup>expression</sup>  
~~réalité~~ de vie qu'une forme ins-  
titutionnelle, une multiplicité de  
possibilités qu'un catalogage juri-  
dique, une réalité vivante qu'un  
symbole idéal. Voilà ce qu'une  
conception de l'Eglise comme moyen  
de salut aura de la peine à com-  
prendre. Pour ceux qui ne retiennent  
que cet aspect-là de l'Eglise la  
question reviendra toujours à ne

ne cerner que les fonctions hiérarchi- 18  
ques, en réduisant l'Eglise à sa réalité  
périssable qui, elle aussi, passe  
avec la figure de ce monde (51- ).

Au contraire, ceux pour qui l'Eglise  
est communion et institution et qui  
voit l'institution au service de la com-  
munion, donnaient une autre ampleur  
au ministère de la femme.

Nous pouvons considérer (50 -  
en l'Eglise ces éléments constitutifs:  
"la prière, la participation aux offices  
messianiques, la présence du St. Esprit  
et de ses dons". ~~La prière et l'Esprit~~  
<sup>Tous les roys</sup>  
~~(par lui seul la prière est possible,  
d'ailleurs)~~ fonde et ce que, en Eglise,  
est communion. La participation  
aux offices messianiques est, en même  
temps, le moyen — ce par  
l'Eglise est institution.



Le ministère de la femme 19  
est le service, la charge par où s'ex-  
prime le charisme permanent qu'elle  
a reçu de l'Esprit. Il est de même  
le lien - par où une situation existen-  
tielle personnelle devient une mission  
à l'égard de la communauté. Ce mi-  
nistère ne peut donc être établi par la  
seule considération de l'histoire ou  
de l'être canonique de l'Eglise, mais  
exige la connaissance et le point de  
départ de la situation et de la situation  
existentielle de la femme.

Tout cela dans la perspective et  
avec le seul but de la "croissance orga-  
nique du Corps du Christ" (Eph. 4, ).  
Le ministère des chrétiens ne peut être  
envisagé qu'orienté vers ce but et  
repéré par cette croissance même.



L'Eglise qui nous engendre à 20  
la vie de la grâce est l'institution,  
si nous la regardons sous des caté-  
gories humaines, mais elle est,  
plus profondément "la mère des  
vivants" (mater omnium gentes - Jean XIV).  
Toute la Tradition est unanime à  
la voir naître du côté du Christ  
telle Eve naissant de la côte d'Adam.  
Pour la plupart des Pères et tout au  
long de la Tradition, continuée  
jusqu'à la théologie contemporaine,  
l'Eglise est la "Nouvelle Eve" (51.)  
C'est d'elle que nous tous avons la  
vie, c'est elle qui nous nourrit pour  
la vie éternelle, c'est en elle que  
nous trouvons fraîcheur et chaleur,  
clairvoyance et amour. Elle est le  
grand sein enveloppant tout le  
réel, attentif à tout qui bouge et  
vit dans le monde. Dans la



finale de la Parousie, ~~qui~~ en son 21  
sein virginal ~~qui~~ sera résorbé le  
monde pour devenir le Royaume  
nouveau instauré pour toujours. Le  
thème des faucilles nous de Dieu  
avec l'humanité que la Bible nous  
met, de forme pressante, sous les yeux,  
vous fait d'un même coup, fils de  
Dieu et enfants de l'Épouse. Cette  
maternité de l'Église exprimée, à l'égard  
du monde et dans des termes intelli-  
gibles à ce monde, le soin paternel de  
Dieu pour son Royaume. Ce que les  
hommes ne comprendraient pas dans  
le seul tête-à-tête avec Dieu, l'Église  
le leur révèle dans son inépuisable  
souplesse de mère. L'histoire de  
l'Église contemporaine, en particulier  
le pontificat de Jean XXIII, dévoile  
~~de~~ fortement dans l'Église son  
~~et~~ élément maternel.



Fundação Cuidar o Futuro

daus l'Eglise ce qui lie <sup>les uns aux autres</sup> les moments 23  
de la présence du Christ daus l'Eclie-  
ristie, ~~les uns aux autres~~.

Nous avons vu daus la femme  
un charisme permanent : son attitude  
maternelle face au monde. Et voilà  
que ce charisme prend maintenant  
daus l'Eglise, mère des vivants, le  
caractère d'un ministère. Non q̄ la  
femme soit en cela symbole ou  
figure de l'Eglise. Non, je dirais  
qu'elle est, <sup>Fundação Cuidar o Futuro</sup> son expression, en la  
femme-mère, l'Eglise est mère des  
vivants. Et la femme donne à la  
grande maternité qui s'accomplit  
daus l'Eglise son être même. À  
l'homme revient l'acte ; à la  
femme revient la durée ; la  
femme, par son procédé psycho-  
logique et spirituel à l'allure  
maternelle, s'identifie à l'Eglise.



dans sa maternité. Elle lui fournit 24  
le terrain, l'assimilation progressive de  
la foi, le rayonnement des mystères.  
Elle exprime sa compassion, sa tendre  
sollicitude pour tous les êtres. Elle  
subit les épreuves, elle endure le  
temps nécessaire pour toutes les gesta-  
tions de la grâce.

C'est peut-être dans ce domaine  
que le ministère de la femme \* est  
plus net pendant les siècles.

Elle fournit à l'Eglise les condi-  
tions humaines pour son historicité  
même. Ce qu'en elle est liaison d'une  
génération à l'autre, sauvegarde des  
valeurs fondamentales, transmission  
sans arrêt d'une réalité incorporée à  
son être profond — tout cela est le  
fond, le tissu, la durée où les  
règles efficaces de la grâce peuvent  
s'exercer. Le reconnaît-on ? En  
comprend-on comment ? Voilà où



est le problème. Sans trop minimiser <sup>25</sup>  
la portée de ce que je viens de dire,  
n'est-ce pas cela ce que reconnaît la  
missiologie contemporaine en refusant  
de donner le baptême là où le néophyte  
n'a aucune condition <sup>initiale</sup> de persévérer dans  
la foi? La femme avait dans la  
société des hommes ce lieu de conti-  
nuité, cette fécondité de la grâce aidée  
dans un sein humain. (C'est cela que  
~~disait~~ E. Steu en affirmant qu'à la  
femme revient la sauvegarde des  
valeurs religieuses.) (29.)

### Fundação Cuidar o Futuro

Dans une page magnifique  
le P. Lubac fait ainsi l'éloge de  
l'admirable mère des vivants:

(51-238)

Mère chaste... féconde... universelle...  
vénéralbe... patiente... attentive...  
aimante... clairvoyante... ardente...  
sage... douloureuse... forte



Ces mêmes attributs retentissent 26  
dans l'étude de Dr. van Kersbergen  
sur la portée culturelle et spirituelle  
de la maternité (54- ) Dans  
son attitude maternelle, la femme  
assure dans l'Eglise une fécondité  
par où s'écoulent les flots de la  
grâce. Pendant tous les siècles, les  
femmes dans l'Eglise exercent  
cette fécondité par tous les moyens.  
L'histoire des ordres féminins atteste  
de cette fécondité sous un angle  
qui peut être sociologiquement  
connu. Le concubinage pour  
le concubinage a ouvert la voie à  
d'innombrables congrégations femi-  
nines qui, au-delà des caprices  
fantasmes de leurs habits,  
révèlent une fécondité se déversant  
autant qu'il le réclament les

Fundação Cuidar o Futuro



besoins urgents. Quelques ordres 27  
verront des fruits universels de leur  
fécondité (tels les dominicaines ou  
clarisses qui ont joué un rôle très  
important dans tout le mouvement  
pour la pauvreté des siècles XII - (17-)  
d'autres auront porté par des besoins  
plus limités ou immédiats. Mais l'his-  
toire ne nous dit pas, ~~pas~~ dans  
tel ou tel cas isolé, la fécondité  
ignorée de toutes les mères de  
famille de tous les temps,  
la fécondité des femmes céliba-  
taires vivant avec leurs familles  
et nourrissant dans la foi des  
groupes de jeunes, la fécondité  
de beaucoup de femmes créant,  
parmi leurs cercles familiaux,  
un climat pour l'Évangile. Notre  
siècle est, à cet égard, très éclairé.

Fundação Cuidar o Futuro



28  
Là où il y a des besoins, nous voyons des femmes, maintenant émancipées et capables de se grouper entre elles pour une action d'ensemble, déployer une activité si diversifiée qu'elle est, de par sa seule existence, un témoignage de fécondité et de ce souci maternel pour le monde.

La fécondité suppose que la femme-mère vit pour l'autre et s'identifie à l'autre, tant avec lui. Elle suppose aussi l'universalité des intérêts et de l'attention et la stabilité de l'être. Cette universalité l'ont bien montré les religieuses qui dans toutes sortes de congrégations (quelques-unes exclusivement missionnaires, d'autres dévouant à leur travail spécifique



une dimension missionnaire) sont 29  
parties pour tous les continents à  
partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. (17 - )

Cette universalité se poursuit de  
nos jours selon des formes que  
les moyens modernes ont rendu  
possibles et nécessaires. Je pense  
à des femmes de l'équipe du  
Graal au Japon (une japonaise,  
une hollandaise, une belge) pour  
qui le rôle **Crucial** est  
avant tout celui d'un long  
processus de gestation. C'est le caractè-  
re matériel de l'Eglise qui  
retentit en elles, les amenant  
à comprendre existentiellement  
ce qui signifie de porter l'autre  
en soi, sans savoir où  
liberté de l'autre l'amène



De même la missiologie con- 30  
temporaire s'est rendu compte de  
l'élément de stabilité que la  
femme apporte avec elle à toute  
vie d'Église embryonnaire. L'im-  
portance attachée par les évêques  
en pays de mission (55- )  
à l'action des femmes, surtout  
de ce qui relève de leur carac-  
tère de mères, atteste cet élé-  
ment de stabilité.

Fundação Cuidar o Futuro



Je veux de regarder l'Eglise <sup>31</sup>  
comme "mère des vivants", comme  
celle qui nous procure le salut.  
Ces moyens pour le salut ne  
sont pas, cependant, donnés à  
tous les fidèles. En fait, ils  
sont à la charge apostolique,  
c.à.d., ils relèvent de la  
hiérarchie.

L'étude du sacerdoce d'après  
la Révélation nous conduit  
(49- ) à voir comment dans  
l'Écriture le sacerdoce se réfère  
à tous les fidèles ou au Christ  
et comme il s'est développé  
dans les premiers siècles  
un sacerdoce d'ordination.  
D'après la Tradition (49- 190)



"il y a une institution pour le 32  
service de l'Eglise, par voie de nomi-  
nation; il y en a une, celle qui  
concerne le service liturgique ou  
eucharistique, par le moyen d'une  
consécration réservée à l'évêque et  
qu'on est autorisé à appeler sacra-  
mentelle".

Tous les ministères à caractè-  
re sacerdotal, exécutés par la  
femme, relèvent de la première  
catégorie. L'Eglise n'admet  
pas le sacerdoce par ordination  
pour la femme (Lanson)  
d'après l'ensemble de différen-  
tes sortes de raisons. Je souligne  
seulement les plus importan-  
tes.



La Tradition chrétienne a unanimement interprété l'Écriture dans ce sens. Et ceci a certainement un poids dans toute prise de position catholique qui n'est pas à sous-estimer. Des points soulevés par l'interprétation de l'Écriture peuvent être groupés de la façon suivante, (je vois ici la systématisation du P. Refoule, (23, 74 sgs.) )

### 1) L'élection des apôtres

Le choix du Christ ne porte que sur des hommes pour la charge apostolique (Luc 10, 1) quoiqu'il y ait eu avec elles les femmes qui fidèlement le suivirent. C'est vrai que



d'un point de vue historique 34  
seulement on peut difficilement  
s'imaginer si pour le Christ le  
choix des femmes comme apôtres  
aurait été une impossibilité  
pratique à cause des mœurs en  
Palestine. Mais l'attitude de  
Jesus envers les femmes en vue  
d'une charge apostolique ne saurait  
se dissocier de son attitude à  
l'égard des femmes pecheuses  
ou des samaritaines. Là, le Christ  
a brisé complètement les habitudes  
de son temps. On pourra objecter  
que ces attitudes concernaient  
directement le salut des âmes  
tandis que la prêtrise des femmes  
n'implique rien de définitif dans  
ce domaine. Mais cet argument

Fundação Cuidar o Futuro



peut être tourné contre soi-même. 35  
Si ~~cela~~ la prêtrise des femmes n'a  
rien à voir avec le salut (leur  
propre ou celui d'autrui) ne se-  
rons-nous portés par d'autres  
perspectives à celle de l'histoire  
du salut personnel et com-  
munautaire quand nous consi-  
derons cette question?

2) L'idée de représentation

D'ailleurs le fait concret prend  
valeur de principe quand il est  
envisagé dans les actes essentiels  
du Christ émanant directement  
de la célébration eucharistique.  
Le sacerdoce implique pour  
l'Eglise catholique ~~et~~ la présence  
réelle du Christ dans le ministre  
de l'autel, (56-1022) Il ne



C'est pas d'un simple symbole 36  
mais de la présence réel du Christ.  
"Voir" cette présence dans une femme  
repugne naturellement à notre  
connaissance du Christ historique,  
le Fils de l'homme. Certains (9)  
refusent de voir dans le Christ  
l'homme masculin, ~~car sa nature~~  
~~divine le fait~~ en argumentant  
avec sa nature divine ; mais  
il nous semble impossible d'exi-  
ter de femme au Christ homme  
dans son humanité. Sa pré-  
sence sacramentelle dans le  
ministre exige, nous croyons,  
dans notre situation actuelle,  
un homme pour le rendre  
"visible" à l'assemblée des  
fidèles.



### 3) L'enseignement de St. Paul 37

Ces arguments, même s'ils aboutissaient à des conclusions définitives, sont surpassés par l'enseignement de l'Écriture elle-même, en particulier chez Paul. (I Cor. 11, 4-5 ; I Cor. 14, 34-35 ; I Tim. 2, 11-12)

L'exégèse de ces textes, qui a déjà abouti à des conclusions contradictoires, met en lumière ~~le~~ le besoin de repères solides dans une telle exégèse. Il distingue trois éléments essentiels qui sont, pour ainsi dire, préalables, à l'interprétation concrète de ces textes.

C'est d'abord ~~la possibilité~~ d'interprétation de l'Écriture elle-même qui est en jeu. Tout ce qui aidera à préciser de



tage les rapports de l'Écriture et 38  
de la Tradition (nous croyons, p. ex.,  
que certaines affirmations 57-969sgs.  
devraient être plus nuancées)  
sera une aide précieuse à notre  
étude. Car, en effet, la Tradition  
catholique a unanimement interpré-  
té ces textes comme signifiant  
l'exclusion des femmes de l'action  
proprement sacerdotale (7-89).  
De notre temps, c'est peut-être  
significatif que ces versets ne  
sont jamais cités par le Magistère  
de l'Église (58). Votre étude  
est donc ouverte aux chercheurs.  
Je suis convaincue que les ~~efforts~~ <sup>schémas</sup>  
"De Revelatione" du Concile offrent  
sans doute, des éléments très  
enrichissants pour éclairer ces  
versets difficiles.



Un autre élément est la 39  
compréhension de la Bible dans  
son contexte propre. En saisissant  
dans la Bible son contenu  
essentiel qui est celui de  
message du salut, il faut,  
néanmoins, voir comment ça  
s'exprime dans la vie des  
hommes la nouvelle situation  
de la communauté de salut.  
Leur façon de parler, leurs  
habitudes, l'encadrement histo-  
rique, en somme, sont des as-  
pects qu'il faut connaître à  
fond pour pouvoir distinguer  
dans les mots de St. Paul  
leur contenu exacte.



Un aspect particulier de 40  
ce besoin de voir chaque texte  
biblique dans son contexte his-  
torique et idéologique concerne  
la notion de Loi dans le mi-  
lieu où vit Paul et ~~dans~~  
lequel il parle. La portée des  
commandements de Paul et  
de ceux qu'il énonce comme  
des commandements du Seigneur  
sera alors éclaircie.

Une recherche portant sur  
les aspects que je viens d'énu-  
mérer ne sera pas cause de  
profondes conséquences pour  
l'éclaircissement de tout ce  
qui concerne le ministère des  
femmes.



Les textes de Paul que je consi 41  
dère et où il question des femmes  
concernent tous l'assemblée liturgique.  
Les différents problèmes soulevés sont  
les suivants :

a) I Cor. 11, 4-5 montre que la femme  
a un rôle officiel à l'assemblée li-  
turgique, de même I Tim. 2, 9-15.  
En quoi consiste exactement ce  
rôle ?

b) A deux reprises Paul interdit la  
femme de parler dans les assem-  
blées - I Cor. 14, 34-35 ; I Tim 2, 11  
Ce n'est pas seulement le bavar-  
dage car Paul l'aurait interdit  
de même aux hommes. Il a été  
remarqué q l'expression em-  
ployé (9-80 ; 7 ; 73) a un  
sens quasi technique, relevant  
du style sacré et indiquant le  
caractère culturel, sacré, de la

prédication dont il est question. 42  
Est-ce cela qui constitue l'embryon  
de la liturgie de la parole et de  
l'enseignement dans l'Eglise ?

c) Dans ce cas quelle est la portée  
sur l'affirmation antérieure du com-  
mandement donné par Paul au  
nom du Seigneur en I Cor. 14, 37 ?

Il a été remarqué souvent qu'en  
cette épître Paul met un spécial  
soin à distinguer entre ses pro-  
pres ~~et~~ <sup>Fundação Cuidar do Futuro</sup> ~~et~~ <sup>do</sup> ~~Christ~~  
comme commandements divins.

Si le mot ~~et~~ "commandement"  
était au singulier semble indiquer  
qu'il s'agit de la question des  
femmes qui est envisagée par Paul  
(comme certains le prétendent) ou  
si, d'après le mélange des recom-  
mandations pratiques faites par  
Paul le commandement ~~et~~ <sup>Fundação Cuidar do Futuro</sup> ~~et~~ <sup>do</sup> ~~Christ~~



à toute la partie de l'épître concer- 43  
nant l'ordre dans l'assemblée, cela  
ne change pas grand chose : le com-  
mandement comprendrait toujours  
les versets sur les femmes. Donc, nous  
sommes face à une affirmation ayant  
une portée absolue.

À mon avis, ce qu'il faudrait  
cerner de plus près c'est ce contenu  
exact de ce qui, dans l'usage des  
communautés au temps de Paul,  
est interdit aux femmes. — tout  
cela transposé à notre temps, et  
c.à.d., voir quel est le contenu  
correspondant à notre époque.

d), C'est clair, I Cor. 11, 5 &  
I Tim. 2, 8-9, où les femmes  
ont dans l'assemblée liturgique  
le rôle de prier ou de prophétiser  
à haute voix.



À part cet aspect presque 44  
juridique, il faut voir que Paul  
dans l'Épître aux Corinthiens  
"s'efforce de justifier chacune de ses  
prises de position en la situant  
dans un ensemble doctrinal  
beaucoup plus vaste, en en faisant  
un corollaire d'un principe fonda-  
mental". (23-84) Si nous regardons  
à nouveau les versets sur la ~~ten~~  
fait ~~Épître aux Corinthiens~~ à l'as-  
semblée dans leur contexte, nous  
voyons que Paul fonde le com-  
mandement qu'il a reçu du  
Seigneur sur l'ordre de la créa-  
tion. Rapprochant ces versets des  
enseignements de Paul en Ef. 5  
sur le mariage, nous voyons  
que cet ordre de la création



(XX)  
① Comme le remarque le P. Congar 45  
- 393) " toute une doctrine très profonde  
est engagée là, liée à la révélation de  
celle du corps communional ("mystique")  
du Christ." Paul y applique une loi  
générale, principale, de l'économie  
divine " qui unit à un principe d'autorité  
et de hiérarchie un principe d'aide  
et de plénitude ; qui donne au Principe,  
à la source, la joie, non seulement de com-  
muniquer, mais de communier, de poser  
un semblable à soi qui soit au vis à vis,  
un aide ; avec lequel s'établissent un  
dialogue, une coopération, donc un  
partage et, finalement, une communion.  
Tout vient du Principe, mais, dans l'éco-  
nomie de grâce, tout n'est pas épuisé par  
lui : il doit se plénifier par l'association  
et l'apport d'une réalité, en quelque  
sorte féminine, qu'il déterminera et  
fécondera, mais ~~sur~~ en laquelle  
par laquelle seulement il accomplira sa plénitude.



(1) akus) la diversité de fonctions qui 46  
reviennent à l'homme et à la femme  
dans l'assemblée liturgique.

(2) ~~En plus~~ En plus, Paul <sup>se lie</sup> <sup>par ce</sup> <sup>ordre</sup>  
premier à l'ordre nouveau, mais y  
fait intervenir explicitement le fait  
du péché. (I Tim. 2, 14) L'expression  
de "commission" qu'il emploie à  
maintes reprises à l'égard des  
femmes (I Cor. 14, 34 et I Tim 2, 11 dans  
le contexte des assemblées liturgiques  
aussi bien que Ef. 5, 32 et Col. 3, 18  
dans le contexte de la relation conjugale)  
est toute imprégnée du châtiement  
dévolu à la femme lors de la  
chûte (Gen. 3, 16) dans la relation  
envers son mari. Paul a de la  
peine à s'en contraindre pour un  
jugement plus large sur la situa-  
tion de la femme hors des ~~cadre~~  
rapports du cadre familial.



Paul la dévoile en parlant 45  
du mystère du Christ et de son  
Eglise (Ef. 5, 32). Ceci équivaut  
à dire que la répartition des  
fonctions entre l'homme et la  
femme est une ~~con~~ conséquence  
de l'ordre de la création dans  
l'intention première qui l'a  
présidé - celle de "faire exprimer  
par le rapport homme-femme  
celui du Christ et de l'Eglise"

Fundação Cuidado Futuro  
(XX) (X) (23-85)

③ D'autre part, toute l'Epître  
aux Corinthiens essaie de ~~de~~  
montrer que le Corps du Christ  
est un corps organique où chaque  
membre a sa fonction spécifique (59)  
et où égalité foncière suppose et  
exige cette diversité de fonctions.  
Paul insiste ainsi d'une façon  
un peu asacée (justifiée par les



Le contexte dans lequel Paul semble 47  
se mouvoir, même quand il parle des  
assemblées liturgiques, est le contexte con-  
jugal. C'est ainsi d'ailleurs que la Tradi-  
tion contemporaine le comprend, quand  
Pie XII applique aux exigences de l'unité  
du mariage ce que dit Paul en I Cor. 11, 11  
(58-48) qui, pour lui, Paul, ont trait à l'as. lit. ...

Nous avons donc, considéré,  
jusqu'ici, la portée de l'enseignement  
de Paul, quand il appuie sa défense  
aux femmes de son temps, sur l'assemblée  
liturgique sur le commandement du  
Seigneur. Comme je l'ai remarqué,  
il faudrait traduire en des ter-  
mes modernes ce que Paul réellement  
a interdit, au nom du Seigneur, aux  
femmes de son temps. Si nous nous  
tenons à loi en vigueur, c.à d. au  
droit <sup>canon</sup> nous voyons les prescriptions  
suivantes concernant l'assemblée



liturgique : (28-55)

48

1) Les femmes ne peuvent pas célébrer, <sup>(can 968 § 1 interdit aux femmes de recevoir l'ordination)</sup> la tradition est unanime à cet égard. Le traité le plus ancien, celui d'Épiphane, démontre par l'AT et le NT que ~~que~~ <sup>pas le NT</sup> aucune femme n'accomplit des actions proprement sacerdotales (7-89). La différence juridique entre l'homme et la femme dans l'Église catholique (c'est même cristallisée à ce point-là ~~(28-54)~~) la femme est obligatoirement laïque (28.54). ~~Pour quel~~ Il y en a pour qui le rôle et la mission de la femme dans l'Église seraient caractérisés par son impossibilité d'accéder au sacerdoce cultuel (et, en outre, par sa participation au sacerdoce des fidèles) (1-63). Je crois que ce serait là une façon legaliste de



voir les choses. C'est en approfondissant 49  
tant la 'être de la femme et la vie  
intime de l'Eglise que nous pou-  
vons arriver à préciser positivement  
sa mission et pas en commençant  
par définir une telle mission d'une  
façon négative, par une exclusion.  
Tout effort de recherche et de pensée  
me semble devoir aboutir à une  
contribution de la femme en tant  
que telle à la vie de l'Eglise sans  
passer et laissant à son rôle propre  
les fonctions qui lui sont interdites.  
Ces interdictions découleraient alors,  
par simple voie logique, d'un deve-  
loppement plus positif.



D'un côté, l'interdiction de parler, 50  
de l'autre côté, l'humanité de la  
Tradition appuyée sur l'absence totale de  
femmes à la Cène en excluant la  
femme de la célébration eucharistique,  
justifie que de nos temps et la  
liturgie eucharistique et la liturgie  
de la parole excluent la femme  
d'une participation ~~de~~ proprement  
ministérielle. C'est vrai, d'ailleurs  
que l'intelligence du sacrifice dans  
un seul et unique acte de médiation  
par lequel le Verbe incarné s'offre au  
Père, imposait que à l'exclusion  
d'une partie du sacrifice puisse na-  
turellement l'exclusion car les deux  
se tiennent. (Mediator Dei)

Un développement liturgique plus  
total conduit même à l'interdiction  
total à la femme de tout service  
d'autel (can. 813).





Cependant l'interdiction aux hommes de parler dans les assemblées n'épuise pas, comme je l'ai dit, l'enseignement de St. Paul. D'un côté, il dit ~~comme un fait normal~~ fait des prescriptions aux femmes qui "prophétisent" comme s'il s'agissait d'un fait courant. (I Cor. 11, 5) (I Tim. 2, 8-9)

La prophétie est aux temps apostoliques un don charismatique d'une portée très grande, venant en deuxième place après les apôtres (I Cor. 12, 28). ~~Set de commentaires~~ Sur des Actes, dans la Bible de Jérusalem (v. Act. 11, 27, note e), le P. Dupont. O.S.B., dit que la mission principale des prophètes "a dû être d'expliquer, sous la lumière de l'Esprit, les oracles des Ecritures, en particulier des anciennes prophètes et ainsi de découvrir le mystère du plan divin". Ils sont donc, à just titre, associés aux apôtres comme fondateurs de l'Eglise (Ef. 2, 20; Ef. 3, 5)

En quoi ~~consistait~~ donc cette fonction 52  
de prophétie dont participent les quatre  
filles vierges de Philippe (Act. 21, 9) ?

Si les femmes sont défendues de parler  
dans l'assemblée, comment va s'exprimer  
leur don prophétique ? Pour le  
P. Daniélou (7-72, 73) ce rôle prophétique,  
exécuté à l'intérieur de l'assemblée, consiste  
essentiellement dans la prière. Il s'exerce  
ce au même plan que celui de l'homme,  
son statut est cependant très difficile  
à définir (175). ~~En~~ Ce rôle prophé-  
tique dont le contenu exact n'est  
pas facile à déterminer aux temps  
apostoliques apparaît explicitement  
dans l'institution des diaconesses  
qui exercent des fonctions cultuelles  
~~de~~ Femineurs dans l'assemblée  
rapport aux femmes. Et ~~apparaît~~  
aussi chez les veuves. Étant ~~dans~~ ~~une~~  
généralisation des femmes, le prophète



me a, évidemment, été l'occasion d'abus, 53  
d'où le souci de l'Eglise de lui donner  
une forme institutionnelle qui lui marque  
ses limites - c'est l'ordre des veuves  
au II<sup>e</sup> siècle qui va jouer ce rôle. Plus  
tard, l'institution des vierges fera dis-  
paraître l'institution des veuves et seront  
plus celles-là q q du IV<sup>e</sup> siècle au  
XIX<sup>e</sup> siècle garderont pour la plupart  
le rôle prophétique <sup>(dévolu aux femmes)</sup> dans l'Eglise. ~~De~~  
~~nos temps, en~~

### Fundação Cuidar o Fugir

ce rôle prophétique dévolue à la  
femme dans le cadre de l'assemblée  
liturgique ? Voilà la question essentielle.  
Voyons d'abord "l'interprétation de  
l'Écriture". Ce n'est pas question de  
faire l'homélie dans le Sacrifice  
Eucharistique lui-même mais ce  
peut être l'introduction au sacrifice,  
par une explication d'ensemble.



Quand on voit, en Europe, les 54  
masses qui remplissent les églises et  
qui ont de la peine à comprendre ce  
qui s'y passe, on ne peut pas s'em-  
pêcher de désirer cette introduction  
au sacrifice. Ce n'est pas suppléer  
au rôle du prêtre, car lui, à ce  
moment-là, est le ministre et son  
rôle est de célébrer le sacrifice.

On essaie de venir à l'encontre de  
ce besoin par la préparation de la  
messe **Flora et Cuidado Futuro** groupes.  
Cette préparation a certainement son  
rôle à jouer mais elle ne remplace  
pas l'introduction in loco.

D'ailleurs, cette préparation on la  
fait déjà en pays de mission ou  
en région déchristianisée — je pense  
notamment à certains pays  
d'Afrique ou à la messe dominicale  
dans les "favelas" du Brésil.



des femmes expliquent la Parole <sup>55</sup>  
de Dieu, en préparant les chants et  
l'intelligence des lectures elles-mêmes.

À une époque où l'Eglise a, de  
plus en plus, un souci pastorale,  
où elle s'est dépourvue de toute préoc-  
cupation de pouvoir temporel (le  
fameux slogan de la fin de l'ère  
constantinienne) pour ne s'attacher  
qu'à la transmission du Message  
chrétien, on est peut-être au mo-  
ment exact pour reconnaître dans  
une telle tâche un service immense  
et pour se débarrasser de tous préjugés  
qui puissent empêcher sa réalisation  
concrète. Entendons-nous - ceci  
n'équivaut pas, à mon avis, à créer  
une institution à cet effet. D'ailleurs,  
c'est ici valable aussi le caractère  
-institutionnel q. l'on découvre tout  
ou partie exécuté par des femmes.



Ce n'est pas étonnant, la femme étant 56  
plutôt portée vers le développement oratoire  
des réalités spirituelles, en se pliant aux  
mille et une exigences de la vie.

Le P. Daniélou souligne q̄ ce rôle  
prophétique dans l'assemblée s'exprime  
surtout dans la prière officielle. Après  
le IV.<sup>e</sup> siècle, ce rôle s'est surtout exercé  
à l'intérieur des monastères féminins  
où les religieuses, surtout les moniales,  
sont députées pour le chant de l'Office,  
exécutant ainsi une fonction officielle dans  
la prière de l'Eglise.

La Tradition admet parfaitement  
la fonction de chantre pour les femmes  
aujourd'hui. D'ailleurs, le droit canon  
qui ~~donne~~ affirme cette fonction sous  
une forme plutôt restrictive (can 1264 § 1)  
renvoie aux lois liturgiques relatives  
à la musique sacrée. Ici, un dé-  
veloppement s'est produit dans les



50 dernières années - la Constitution 57  
Apostolique *Sponsa Christi* (1950\*),  
affirme explicitement q l'Eglise assigne  
aux moniales la fonction de la prière  
publique, soit au chœur (can. 610, §1),  
soit en privé (can. 610, §3)\*. D'où  
la conclusion: la condition de femme  
n'exclut pas de la prière officielle d'une  
façon absolue. La situation ici n'est pas  
à comparer avec celle de la prohibition  
de la célébration eucharistique si c'est  
de fait d'être femme qui exclut  
du ministère. Des développements  
sont ici possibles et ils existent en fait.  
Tandis q depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle,  
les femmes n'ont aucun droit dans  
le ministère sacré (28-58), nous voyons  
aujourd'hui une situation tout à  
fait différente. Dans des rencontres  
officielles et même en présence des  
membres de la hiérarchie, les femmes  
prient au nom de l'assemblée. Ailleurs,



elles dirigent la prière. Elles sont <sup>58</sup>  
chantres dans la célébration de l'office  
en des groupes de laïques. D'ailleurs,  
la façon dont s'est répandue la récitation  
de l'office amène à élargir cette notion  
de participation à la prière officielle  
de l'Eglise. D'un côté, on insiste sur  
la valeur de l'office et de sa récitation  
même pour des religieuses qui ne sont  
pas moniales. De l'autre côté, on voit  
partout un essai de découverte de  
prières communautaires insérées dans  
la vie et exprimant le désir, parmi  
tous les chrétiens, de faire monter aux  
Cieux une prière qui soit en une  
seule louange du Seigneur et  
un effort de sanctification du monde  
(Montons à Jérusalem, ...)

Une prière de plus en plus répandue  
parmi les chrétiens, de plus en plus  
enracinée dans la Bible et nourrie  
par elle, ne peut sans des changements



essentiels ou une mentalité toute juridique de la participation à la prière de l'Eglise. La notion elle-même de "prière officielle" a à être envisagée et du côté de l'Eglise moyen de grâce et du côté de l'Eglise communion de vie. Cet élargissement n'est pas sans conséquences pour la femme.

La façon même dont on commence à envisager la prière familiale, avec son lieu de culte, sa solennité foncière, sa participation ouverte à tous les membres de la famille et en constituant par là un véritable moyen de catéchèse vivante pour les enfants, ouvre aussi à la femme des nouvelles responsabilités plus largement reconnues. Le temps d'une petite prière où la femme ne faisait rien d'autre q̄ d'apprendre aux enfants le Pater et l'Ave Maria est révolu. Il s'agit, maintenant de quelque chose d'autre.

Fundação Guizar o Futuro



En outre, tout le nouveau liturgie 60  
ouvre aussi de nouvelles perspectives. Le  
rythme du jour, de la semaine, de l'année,  
envisagé selon le développement des grands  
mystères du Christ et de Sa présence  
parmi nous donne à la vie de prière  
une ampleur dont on n'est pas toujours  
conscient. Vivre au rythme de l'Eglise  
c'est participer à la célébration des  
Mystères, c'est faire de chaque célébra-  
tion du Mystère Pascal le centre de  
tout. Mais c'est aussi préparer ces  
points hauts du jour, de la semaine,  
de l'année; c'est aussi les rayonner  
dans tout le quotidien, c'est les  
faire vivre dans tous les aspects et  
activités de la vie humaine, c'est leur  
donner permanence et continuité  
dans la vie des hommes. (Living with the  
candle)  
La femme, par sa façon d'être  
justement dans l'Eglise a fait de  
permanence ( ) . Sa permanence est

Fundação Cuidar o Futuro



un appel au rythme, à la continuité. 61  
Si nous avançons dans cette intelligence  
de la liturgie à l'œuvre dans la vie,  
nous sommes à même de voir  
la femme remplissant une fonction  
d'importance primordiale dans la  
vie de l'Eglise.

Ceci me semble, d'ailleurs, beaucoup  
plus positif que de vouloir rétablir,  
par un certain souci d'"archéologisme",  
les situations de l'Eglise ancienne.

Ces situations, le peuvent certainement  
nous éclairer dans leurs lignes ma-  
jores exprimant la pensée des apôtres  
mais elles ne peuvent nullement  
être érigées en modèle fixe  
ce devrait de restaurer.

Dans une analyse personnelle  
le P. Daniélou a montré que, par  
les lettres de St. Paul, nous  
connaissons pour ainsi dire trois



formes du ministère des femmes 62  
dans l'Église ancienne : une forme  
laïque, une forme cléricale, une forme  
religieuse.

Le rôle prophétique, surtout dans  
sa forme de prière officielle, revien-  
drait à la forme cléricale du mi-  
nistère des femmes, les diaconesses.  
En effet, les diaconesses constituent,  
dans l'Église, un véritable ordre  
mineur qui les range du côté cléri-  
cale. Cependant, comme  
chez les diacres, c'est plutôt le  
caractère de service qui emporte  
- elles apportent à l'évêque une  
assistance en ce qui concerne les  
femmes, notamment, le baptême  
des femmes, la distribution de la  
communie aux femmes et aux  
enfants en absence du père,  
la visite aux femmes malades  
comporterait éventuellement l'extrême-



- Ounction (7-94). En analysant les 63 fonctions assumées par les femmes dans l'Eglise ancienne, le P. Daniélou estime qu'il y aurait eu un dédoublement féminin de tous les ordres masculins mineurs, orientés vers le ministère des femmes.

Les diaconesses qui se développent beaucoup en Orient, disparaissent en Occident vers la fin du IV siècle.

Parallèlement aux diaconesses, on rencontre les veuves (Tit. 2, 3-4) (I Tim 5, 9-16). Il y en a qui sont seule/ des pensionnaires de l'Eglise ( ? ), il y en a qui, en même temps, prêtent un réel service et il y en a qui constituent une véritable catégorie, un ordre de veuves. Dans l'Eglise ancienne, elles deviennent un ordre ecclésiastique, dépassant son sens ordinaire, comme on le voit dans la célèbre expression de Ignace Ant "les



vierges affilées veuves".

64

Leur rôle essentiel est celui d'enseignement auprès des femmes. Elles continuent le rôle prophétique des femmes dans les com. apostoliques. Elles ont un rôle de "oblation", priant pour ceux qui sont dans l'épreuve ce qui leur exige (I Tim. 5, 9-10) une vie ascétique sérieuse et une vie de prière éprouvée.

Vers le <sup>III<sup>e</sup></sup> II siècle, les abus du prophétisme féminin sont grands et l'Eglise essaie d'institutionnaliser le ministère des femmes, en l'absorbant dans l'ordre des veuves, avec des règles et constitutions bien définies. Il disparaît vers la fin du IV siècle avec l'essor du monachisme féminin dans lequel d'autres éléments ~~interviennent~~ interviennent.



L'ordre des veuves, contenant en 65  
embryon ce qui est le propre de la vie  
religieuse, semble avoir été intégré,  
à partir du II<sup>e</sup> siècle, à la hiérarchie.

Ce sont les abbesses des monastères  
~~de~~ féminins qui hériteront des préro-  
gatives des diaconesses et des veuves.  
Parallèlement, et dû au grand courant  
d'anti-féminisme qui caractérise le  
mouvement monastique masculin,  
toutes les autres femmes se voient dé-  
pourvues des fonctions qu'elles exer-  
çaient aux temps apostoliques.

L'histoire de la vie religieuse femi-  
nine est, paradoxalement, parsemée  
de tentatives de revitalisation de cet  
~~aspect~~ aspect de ~~l'aspect~~ l'aposto-  
lat qui apparaît aux temps apo-  
stoliques comme fondamentalement  
laïque.

En effet, nous voyons



temps apostoliques, une participation <sup>66</sup>  
très intense des femmes à l'évangé-  
lisation. Sous la plume de Paul, ces  
femmes acquièrent la même importance  
qu'les hommes, ses collaborateurs.

(Rom. 16, 1-13; Fil. 4, 2-3) Elles sont appelées  
parfois d'une façon identique à ce que  
Paul applique aux hommes qui participent  
à l'évangélisation, collaborateurs...  
D'elles dit Paul qu'elles se sont données  
beaucoup de travail dans le Seigneur  
(7-71).

## Fundação Cuidar o Futuro

Ce rôle d'intense collaboration des  
femmes aux communautés missionnaires  
naissantes a son parallèle, dans les  
communautés déjà établies, avec  
des veuves.

Cet élan missionnaire chez les  
femmes est une donnée constante de leur partici-  
pation à la vie de l'Eglise. Nous avons au  
Nouvel Âge l'influence des femmes dans



la conversion des peuples païens et, 67  
dans l'époque moderne, surtout au XVIII<sup>e</sup>  
et XIX<sup>e</sup> siècles, l'essor des congrégations  
féminines missionnaires.

De nos jours, la participation des  
femmes à l'effort missionnaire de l'Église  
a revêtu une importance inattendue.  
La promotion de la femme, son éduca-  
tion, ont permis que les femmes  
mettent au service de l'Église missionnaire  
leurs dons et capacités dans l'exercice  
de tâches variées dans la cité des  
hommes. Cet effort missionnaire se réali-  
sant dans la presque totalité des cas  
en des pays en voie de développement  
le service des femmes s'exprime  
par des activités qui sont l'expression  
concrète d'une charité agissante -  
activité médicale et sanitaire, progra-  
mes sociaux de développement com-  
munautaire, activités éducatrices



Fundação Guider o Futuro

des jeunes et des adultes. Dans d'au-<sup>68</sup>  
tres pays où l'Eglise est encore à un stade  
missionnaire mais où il y a un niveau de  
vie élevé, l'apport des femmes sera plutôt  
dans le domaine de la culture et des  
activités qui en découlent, en essayant  
d'exprimer par les créations de l'esprit  
~~la~~ l'aptitude foncière à la Rédemption  
qui existe dans le monde.

Dans tout cet effort missionnaire,  
les femmes du XX.<sup>e</sup> siècle sont liées à  
la tradition des femmes des communautés  
apostoliques. Avant tout autre tâche,  
elles ont une fonction d'instruction  
religieuse qui s'accomplit en dehors  
de l'enseignement officiel de l'Eglise.  
Elles participent au Kerigma, c.à.d.,  
à l'annonce de l'Evangile en milieu  
païen. Cette annonce est peut-être  
une des tâches les plus actuelles



Fundação Cuidar o Futuro

qui puissent revenir aux femmes à 69  
notre époque. En prenant conscience  
de la situation de l'Eglise en diaspora  
et en considérant ~~cette~~ cette situation  
comme une condition inhérente à l'his-  
toire du salut, ce rôle acquiert une  
importante importance. Car le Kérigme  
sera le 'impératif fait à tout chrétien,  
sera leur souci le plus profond.  
Cette annonce de la Bonne Nouvelle,  
la femme a des conditions inouïes  
pour le réaliser. Je dirai même que  
la responsabilité de cette annonce  
lui revient pour une bonne part.  
La femme qui est fidèle à son  
châssis féminin est toujours  
en train d'enfermer la vie - le  
Kérigme est la façon d'être au  
milieu d'un monde qui  
lors du Christ.



L'Instruction religieuse se diversifie <sup>70</sup>  
encore, comme aux temps apostoliques,  
dans des tâches concrètes relevant la prépa-  
ration au baptême, le catéchuménat — qui,  
d'ailleurs, sont le prolongement du kérygme.  
L'enseignement dans des communautés  
féminines a de nos temps ~~l'expression~~  
l'expression de l'enseignement des jeunes  
filles aussi bien que l'Instruction religieuse  
et des groupements de femmes. On ne  
peut se figurer, faute d'éléments statistiques  
adéquats, l'importance de cet en-  
seignement dans des groupements fé-  
minins. Cet aspect inclut la direction  
spirituelle qui, ~~de plus en plus~~, en dépit  
des difficultés rencontrées chez les femmes,  
(manque d'objectivité, engagement personnel  
dans les problèmes de l'autre,) a certine-  
ment des avantages à être exercée  
par les femmes auprès d'autres femmes.



Distinquer dans ces textes ce qui 71  
revient aux pouvoirs de l'Eglise ce n'est  
pas facile.

Nous pouvons peut-être dire que  
la femme est catégoriquement exclue du  
sacerdoce, pour l'accomplissement  
du sacrifice eucharistique.

Par contre, elle a une  
part (d'ailleurs très nuancée)  
aux pouvoirs prophétique et de  
magist~~re~~ gouvernement.

En ce qui concerne le magistère comportant 3  
degrés, le degré pastoral, le degré  
doctoral et le degré d'exhortation,  
la femme est exclue du premier  
comme pouvoir, tandis que ~~celui~~  
d'exhortation, qui tout en privé, lui  
est reconnu. Le degré doctoral,  
nié par St. Thomas aux femmes,  
dépend seulement de facteurs  
sociologiques. En fait, de nos jours



c'est la Hiéradie elle-même qui 72  
encourage la participation de la femme  
à ce type d'enseignement. La création  
de l'Institut Regina Mundi à Rome a  
été conçue dans cette perspective. En  
outre, des femmes prennent des degrés  
de théologie, surtout en vue de l'enseli-  
gnement religieux (Revue). Dans des  
mouvements d'apostolat laïc se poursuit  
un travail de formation théologique  
qui rencontre chez les femmes un  
terrain extrêmement réceptif et prêt  
à en trouver les conséquences pratiques  
et quotidiennes.

Pour ce qui concerne le pouvoir  
souverainement, ~~entre la fameuse ques-  
tion des conjugations féminines~~  
le cas le plus frappant de tous les  
siècles est celui des communautés  
religieuses où la supérieure, par les  
prérogatives dont elle jouit, a une



véritable "participation à la juri- 73  
diction ecclésiastique". Même si de nos  
temps, le gouvernement intérieur se  
trouve assez changé de ce qu'il était au  
Moyen-Âge, les Supérieures continuent  
à avoir un rôle très important dans  
la façon dont l'Église est constituée  
en moyen de salut. C'est pourquoi  
"rien ne s'oppose à ce q̄ celles qui sont  
chargées par l'Église d'aider leurs  
sujets à tendre à la perfection et  
d'exercer en son nom les œuvres de  
miséricorde ne reçoivent d'elle tous  
les pouvoirs nécessaires". (28-63)

Le changement des structures  
judiciaires concernant les fidèles surve-  
nu dans les 40 dernières années  
permet d'élargir ~~à~~ l'affirmation  
précédente à d'autres groupes  
l'apostolat laïc, au moins dans  
~~des formes liées directement à l'œuvre~~



est vraiment Église  $\bar{q}$  dans la 74  
mesure où il est soucieux de vie spi-  
rituelle — "plus encore  $\bar{q}$  les problèmes  
d'organisation interne ou ceux de  
l'action au milieu, la vie spiri-  
tuelle constitue le cœur même de l'aposto-  
lat chrétien, et ceci d'une manière  
d'autant plus urgente  $\bar{q}$  l'orientation  
du monde moderne, et son appel  
toujours plus avide aux ressources pro-  
fondeuses de la lecture, semblent  
s'opposer diamétralement à la pratiq<sup>e</sup>  
certaine de la prière et de l'union à Dieu."

(58-250)

Ce phénomène nouveau, l'apostolat  
laïc, pose donc des situations d'encou-  
ragement et d'orientation dans la vie  
spirituelle autant  $\bar{q}$  de véritable gou-  
vernement. Et le raisonnement fit  
pour les communautés religieuses  
féminines ne trouverait pas de raison  
pour ne pas être appliqué ici.



doute, nous sommes là face à la 75  
généralité des cas où les femmes se trou-  
vent engagées, mais c'est une domaine  
où des solutions arrêtées n'ont pas  
encore été trouvées.

N'oublions pas q pour ce qui con-  
cerne le pouvoir sacerdotal lié aux  
ordres mineurs, on ne saurait y  
trouver aucune raison d'exclusion  
pour les femmes. Si, aux temps  
apostoliques, tous les ordres mineurs  
masculins avaient leur doublement  
féminin. (7- ) il n'y a pas de  
raison de principe qui s'y oppose.

Mais ce qui est le plus important,  
croyons-nous, dans la considération  
de l'Eglise comme institution, c'est  
la sauvegarde de son caractère unive-  
rsel dans l'exécution juridique de ses  
pouvoirs. ~~La~~ C'est la distinction  
faite par le P. Cajan entre t



comme chair et l'Eglise comme trame. 76  
Il applique ce concept de trame à tous les  
fidèles, mais j'y vois une ~~mission~~ mission  
spécifique pour les femmes, elles-mêmes,  
trame de l'histoire par leur maternité  
à l'égard des personnes et du monde.

Evidemment ce concept ~~est~~ même  
peut être appliqué à l'Eglise communion.  
La participation de la femme à l'Eglise  
communion de vie est marquée de  
son caractère permanent et très spéci-  
fiquement de sa situation existentielle.

C'est dans l'Eglise communion que  
le rôle de l'homme et de la femme  
deviennent plus clairs. Il y a dans  
l'Eglise, communion des saints, un  
caractère masculin et un caractère  
féminin. Par le caractère mascu-  
lin (Ef. 4, 13 - "nous devons  
parvenir tous ensemble (...) à  
et homme parfait, dans la force



de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ<sup>u</sup>) 77  
l'Eglise forme le Christ total, (hommes  
nouveau q tous les chrétiens doivent  
revêtir (E. 2, 15). C'est cela d'ailleurs  
que comprend la liturgie, où s'éclai-  
ronne le mystère de la communion  
des saints, en attribuant aux hommes  
les titres de sainteté qui reviennent  
au caractère marcelin de l'Eglise.

Par contre, l'Eglise est aussi  
la femme (II Cor. 11, 2 — "je vous ai  
francé à un époux unif, comme une  
vierge pure"). (Mt. 21, 9) "l'Epouse de  
l'Agneau" Et quoique les deux as-  
pects soient présents dans la réalité  
de l'Eglise, les Pères se sont plu à  
développer son caractère d'épouse davan-  
tage. La femme, par sa situation  
dans le monde et la société  
hommes, est l'épouse ou la vierge



78

D'ailleurs, dans l'Eglise, les deux situations s'identifient - l'Eglise est en même temps Epouse du Christ et vierge pure, condition même pour être épouse du Christ.

C'est dans cette qualité - d'épouse ou de vierge - que la femme participe dans l'Eglise - épouse du Christ, son Corps et son Temple.

La mission dans l'Eglise communion, son ministère propre, ce par quoi les fidèles font l'Eglise, devra s'exprimer dans une de ces deux situations, celles qui ontologiquement "divident" l'humanité.

Comme tous les fidèles, en participant à l'Eglise communion de vie, la femme revêt les trois formes de vie propres à la condition chrétienne : prophète, sacrificateur, royale.



La femme-épouse (dont le chapitre 79  
permanente est la maternité, ne l'oublions  
pas) revêt ces formes de vie chrétienne  
dans sa situation particulière.

La dignité sacerdotale qui consiste  
essentiellement dans une vie "priante  
charitable,"

deviendra pour elle cette force dans le  
quotidien dont nous parle si éloquemment  
l'Écriture. Et on ne s'étonnera pas  
ce soit cet éloge que l'Église utilise dans  
la liturgie pour les épouses mariées.

La mission sacerdotale de la femme  
mariée a sans doute été stimulée par  
l'essor des groupes de spiritualité  
~~familiale~~ <sup>conjugale</sup> et des mouvements fami-  
liaux qui ont développé toute une  
conception pratique du mariage, en  
faisant vraiment l'homme et la  
femme les ministres du sacrement





présenter plutôt comme une royauté 81  
d'amour & de pouvoir. A une époque où  
la carence affective est la racine de la  
plupart des troubles sociaux, on ne  
saurait estimer assez cette régence par  
l'amour dont la femme mariée se  
doit d'être, dans la société des hommes,  
une des réalisations les plus parfaites.

Il reste entièrement à définir  
comment la femme mariée exerce cette  
~~pour~~ forme de régence à l'égard  
de communautés autres que sa famille.  
Ceci implique des questions très  
nuancées dont la relation famille-  
travail professionnel n'est pas la  
moindre. Sociologiquement, on n'est  
pas à même de voir nettement  
comment s'exerce la présence de la  
femme dans les différentes com-  
munautés.



La femme vierge dont l'étoffe litu 82  
sique est fait toujours sous la forme  
des noces avec le Christ, est l'annonce,  
~~parmi~~ dans l'Eglise communion, de  
la communion finale où le Christ  
sera "pléniifié" en tous. Elle réalise  
dans sa vie personnelle et de façon  
exclusive ce q toute âme et l'Eglise  
tout entière sont appelées à réaliser  
comme finalité. Elle prend déjà  
comme voie de sa vie ce qui pour  
toute l'Eglise sera l'aboutissement  
eschatologique.

Sa vie elle-même est un témoi-  
gnage prophétique irremplaçable  
dans la vie de l'Eglise, car c'est  
elle qui exprime bien q "la fure  
de ce monde passe", tandis q  
les dires de Dieu sont pour l'éter-  
nité. Le rôle qui revenait aux  
veuves des temps apostoliques de



"Vaguer à la prière" leur est spécialement dévolue. 83

L'offrande de leur vie est la plus totale du sacrifice qui est appliquée dans le rôle sacerdotal. Mais ce sacrifice sera fécond parce qu'il est rédempteur - et il sera en des fruits de maternité. Ce n'est pas une offrande quelconque ni un sacrifice quelconque - c'est une maternité sans limites. "C'est pour se consacrer entièrement à l'enfantement de la nouvelle création, où l'ancienne doit être lavée, et les âmes vaines renonceront à prolonger et à étendre celle-ci. Dans le dévouement total d'elles-mêmes à l'œuvre de cette nouvelle naissance d'une humanité régénérée dans le Christ, elles feront de leur virginité

non un refus d'autres, mais un acte 84  
de suprême amour." (36-145)

Par le don total au Christ, s'achève  
vra, dans sa signification la plus  
profonde, la dignité royale sur  
le monde. La pauvreté foncière et  
l'obéissance portée à ces limites  
aident à témoigner l'appartenance  
total au Christ et le renoncement  
volontaire à tout le créé. Par là  
se trouve réaffirmé le pouvoir de  
Christ sur toutes choses "tout est  
à vous, mais vous êtes au Christ  
et le Christ à Dieu".



La brève esquisse précédente sous 85  
amène à un certain nombre de conclusions.

Nous remarquerons d'abord la fluidité  
du Ministère des femmes, son caractère  
pour ainsi dire anti-institutionnel.  
Différents facteurs y entrent, en tête  
la mobilité elle-même de l'être féminin.  
Mais, à notre avis, le facteur essentiel est  
l'enchevêtrement qui s'est produit à  
tout moment de l'histoire entre le mi-  
nistère de la femme considéré en soi, au  
sein de l'Eglise et le statut social de  
la femme. L'histoire des Ursulines ou  
des Visitandines est, comme nous l'avons  
déjà remarqué, très éclaircissant à  
cet égard. Seule l'époque où le statut  
social de la sociale ne sera pas objet de  
préjugés ~~non~~ permettra de dessiner  
avec plus de netteté le ministère de la  
femme dans l'Eglise.



Cette fluidité est aussi le résultat 86  
d'un effort qui est, pour ainsi dire, épar-  
pillé, qui n'a pas un caractère col-  
lectif. Les œuvres de famille sont, d'iv  
aux circonstances sociales, liées à leurs  
familles et non entre elles. On envisage  
mal une activité des femmes dans la  
cité. On ne s'étonne donc, pas, si seules  
les congrégations religieuses semblent  
présenter des ministères féminines  
— elles sont, en fait, les seuls  
rassemblements de femmes qui peu-  
vent être sociologiquement étudiés.

Ce n'est qu'à notre époque que le  
monde féminin s'associe, même au  
plan de la vie sociale et ce mouve-  
ment de rassemblement des femmes  
ne va pas sans avoir sa contre-partie  
aussi dans l'Eglise. La preuve, cepen-  
dant, que la femme cherche encore à  
se définir elle-même c'est que toutes les  
rencontres envisagées concernent son propre  
rôle.



Une autre remarque concerne le 87  
caractère dialectique de l'histoire. Nous  
avons d'un côté le dessein salvifique  
de Dieu sur le monde, le dessein  
permanet dont Il a marqué toute  
femme, le tout donné de la mission  
dévolue à la femme et de l'autre côté,  
nous avons que cette même rédem-  
ption est, en même temps le résultat  
"d'une expérience douloureuse et  
vivifiante de la liberté humaine"  
en recréant donc un caractère  
~~éminemment~~ immanent. D'un côté,  
nous avons ce qui est objet et ins-  
trument de salut et de l'autre  
côté, nous avons, dans les mêmes  
êtres, ce qui est nature déclinée  
par le péché et ne peut être  
libérée que par la Croix.

Cette dialectique entre le peché et le



et la Croix qui est le propre de 88  
toute la 'histoire du salut n'est  
pas sans répercussions sur ~~le~~  
l'intervention de la femme dans  
l'histoire sainte. La femme,  
soit individuelle/ soit collective/  
est, malgré la faiblesse de son  
ministère, une nature dédoublée qui  
a besoin d'être sauvée. Son  
ministère reflétera toujours cette  
immanence forcée. Nous trouvons  
q, faibles pour l'homme - mascu-  
lin, c'est le monde du travail  
qui reflète le plus adéquatement  
cette immanence, pour la femme  
c'est sa maternité qui en est  
atteinte.

~~Le développement~~ De même  
q pour le monde du travail,  
l'harmonie ne sera trouvée q



quand l'œuvre des hommes aura 89  
rejoint le pouvoir créateur de Dieu,  
et ce y soumettra, dans la pleine  
reconnaissance de son rôle média-  
teur par le travail, de même,  
pour la femme, l'harmonie doit  
être trouvée entre le dessein de  
Dieu et le choix délibéré de la  
femme du charisme qui est pour  
elle condition d'épanouissement  
personnel et de service communica-  
taire.

Fundação Cuidar o Futuro

